

> Bretagne > Finistère

Quimperlé. Le «médecin fantôme» a coûté 5,5 M€

Publié le 22 décembre 2017 à 00h00 Modifié le 22 décembre 2017 à 07h15



L'hôpital de Quimperlé percevait une enveloppe de 124.000 € par an de la part de l'ARH, depuis 2004, pour rémunérer le praticien absent.

Un «médecin fantôme», absent depuis 30 ans, régulièrement dénoncé par les organisations syndicales de l'hôpital de Quimperlé, a coûté 5,5 M€ à l'établissement entre 2012 et 2016. C'est ce qu'épinglé la chambre régionale des comptes dans son rapport publié ce jeudi.

La chambre régionale des comptes a rendu public, hier, son rapport d'observations définitives sur la gestion, depuis 2010, du centre hospitalier de Quimperlé. Elle relève, notamment, la situation irrégulière d'un praticien hospitalier n'exerçant pas, depuis une trentaine d'années, mais maintenu dans les effectifs et rémunéré. Cette situation a eu un coût salarial annuel de 130.000 € et a généré une perte de recettes annuelles estimée à 980.000 €, soit un coût total pour l'établissement de 5,5 M€ entre 2012 et 2016.

Une situation régulièrement dénoncée par les syndicats

En de multiples occasions, alors que la direction de l'établissement pointait les déficits annuels, les syndicats et la communauté de l'établissement (conseil de surveillance, personnels) dénonçaient cette situation abusive d'un médecin absent mais néanmoins rémunéré. Une situation qui dépendait du Centre national de gestion et non de l'hôpital, se défend ce dernier.

Le praticien avait été nommé chef de service, en 1984, au centre hospitalier de Quimperlé. « Depuis cette date, plusieurs rapports émanant de diverses instances (...) ont relevé des problèmes quant à la manière de servir de ce médecin, mentionnant par exemple "une incompétence avérée", ainsi que des problèmes de comportement, tant vis-à-vis du personnel que des patients, incompatibles avec ses fonctions », a précisé la chambre des comptes dans son rapport.

Mais ce dernier figurait toujours dans l'effectif de l'établissement. Les magistrats pointent là une « situation irrégulière, liée à une volonté de défense du corps des praticiens hospitaliers » qui « contrevient à l'intérêt général, aux intérêts du système de santé publique et de protection sociale et altère la pérennité financière de l'établissement ».

Retraité depuis janvier

Depuis 2004, l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) attribuait une

enveloppe de 124.000 € par an à l'hôpital pour « compenser le surcoût lié à ce praticien sans affectation ni activité ».

En 2010, le directeur de l'hôpital lui a demandé de faire valoir ses droits à la retraite mais ce dernier a refusé. Au 31 octobre 2016, il percevait une rémunération mensuelle brute de près de 7.400 €. Il a finalement pris sa retraite en janvier 2017.

Retrouvez **plus d'articles**

[Chambre régionale des comptes](#)

[Santé](#)

[Hôpital](#)

[Quimperlé](#)

L'accès au site est payant,
nous vous offrons 5 articles ce mois-ci.

Pour lire plus d'articles :

JE M'ABONNE POUR 1€

Je m'inscris gratuitement
8 articles offerts par mois

Déjà abonné ?